



Listen to this article

L'assertion de la loi est très positive : « *L'homme qui fera ces choses vivra par elles.* » Celui qui observe les commandements de Dieu vivra par eux et aura la vie éternelle comme une récompense pour les avoir gardés. ( Rom. 10: 5.) En faisant la promesse de vie aux Juifs, Dieu ne leur a pas dit de quelle manière il l'accomplirait. Quoique les Juifs n'aient pas compris l'alliance de la loi, Dieu leur montra comment l'observation de cette alliance leur donnerait la vie éternelle, c'est-à-dire par le sacrifice.

Dans son grand plan des âges, Dieu avait déjà préparé un Rédempteur. (Eph. 1 : 4.) C'était donc à cause de ce plan de la grâce divine, que la promesse de vie pouvait être faite par l'observation de la loi. En donnant la loi de l'alliance, Dieu n'omit cependant pas le grand sacrifice de propitiation qui était le type de l'œuvre de la rédemption.

Notre Seigneur s'était sûrement entendu avec le Père céleste avant d'être fait chair, car son changement de nature est considéré comme un acte volontaire de sa part. (Phil. 2 : 8.) Il ne prit pas la nature des anges, mais celle d'Abraham. (Héb. 2 :16.) C'est dans un but qu'il prit la nature des descendants d'Abraham, l'apôtre l'indique en ces mots, « *en vue de la joie qui était devant lui* ». (Héb. 12: 2. L.) Cette expression veut dire qu'il eut connaissance de la nature qu'il aurait et de l'œuvre qu'il devrait accomplir.

La connaissance que notre Seigneur avait dans sa condition pré-humaine ne comprenait pas la connaissance de tous les types desquels il était l'antitype; mais il savait évidemment que l'abaissement de la nature céleste à la nature terrestre fut un moyen pour arriver à une fin. Pour faire ce grand pas, il lui fut nécessaire d'avoir une confiance absolue dans le Père, la confiance qu'il ne lui ferait pas de mal, mais du bien. Il avait une telle confiance dans le Père qu'il désirait faire sa volonté à n'importe quel prix.

Le premier pas vers l'accomplissement de la volonté du Père fut l'acceptation d'une nature plus basse que la nature spirituelle, savoir, la nature humaine. Ayant paru comme un simple homme, il s'est humilié lui-même, se rendant « *obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la*

*mort de la croix.* » (Phil. 2 : 8.) Il ne s'humilia pas *avant* de devenir homme, mais *après* l'être devenu. Etant encore enfant, il questionna les docteurs de la loi pour savoir à quel âge il pourrait entrer dans son ministère. Il fut évidemment satisfait des réponses faites à ses demandes, et fut convaincu qu'il ne pouvait rien faire de ce temps-là; il s'en retourna donc chez lui avec sa mère et le mari de celle-ci et leur fut soumis jusqu'à l'âge de trente ans. —Luc 2 : 51.

A trente ans, Jésus s'offrit lui-même au Jourdain, où il se rendit dans le seul but de se consacrer. Il savait qu'il était venu dans le monde pour être son Rédempteur, que la volonté de Dieu en ce qui concernait son oeuvre de rédemption était écrite dans les types et les ombres des Ecritures et que cette volonté était en dehors de la partie morale de la loi, car elle n'était pas obligatoire pour celui qui voulait observer la loi. Il savait que pour faire l'œuvre de la rédemption il devait se présenter lui-même

23 Mars 1913

en sacrifice. (Ps. 50: 5.) De bon cœur il s'offrit disant: « *Voici, je viens.., pour faire ta volonté, ô mon Dieu.* »

Il n'y a jusqu'à maintenant qu'une partie de la rédemption qui est accomplie.

Dans l'offrande du jour de propitiation la consécration de notre Seigneur est représentée par le grand Prêtre lorsqu'il frappait le taureau et l'égorgeait. Nous avons dans le type une peinture de notre Seigneur symbolisé par le taureau et le prêtre. Le nouvel esprit, la nouvelle volonté, la nouvelle créature offrait sa chair. Il ne s'offrit pas comme Rédempteur de l'homme. Il se présenta lui-même en sacrifice, non à l'humanité, non à Satan. non au monde, mais à Dieu. Il était si loyal qu'il était prêt à sacrifier au Père tout ce qu'il possédait. Il lui fut permis de prouver sa loyauté et sa fidélité même jusqu'à la mort.

Comme conséquence de son obéissance jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix, notre Seigneur ressuscita des morts et il lui fut donné la plus haute nature, la nature divine. Au temps marqué, il lui sera permis d'offrir le mérite de son sacrifice comme prix de rançon pour les péchés de tous les hommes, et ainsi de devenir le Rédempteur du monde.

Le mot Rédempteur est très large. Il désigne quelqu'un qui obtient un certain gouvernement et le rapporte à une première condition d'une manière légale et satisfaisante. Notre

Seigneur commença son oeuvre; il en accomplit la première partie qui, au temps marqué, deviendra un prix satisfaisant pour les péchés du monde. Il a déjà été hautement exalté et ainsi, qualifié pour les grandes fonctions de Médiateur entre Dieu et les hommes. Il attend jusqu'à ce que tous les membres de son corps soient joints à Lui et faits participants de sa gloire et alors l'œuvre du rétablissement pour l'humanité commencera.

Il faudra à notre Seigneur une période de mille ans pour accomplir la seconde partie de son oeuvre de rédemption. A la fin de ces mille ans, l'œuvre sera terminée. Maintenant, il est le Rédempteur, le Restaurateur non parce qu'il a fait l'œuvre, mais parce qu'il a le pouvoir et l'autorité de la faire. A la fin des mille ans il aura accompli cette oeuvre de rétablissement; le nom de Rédempteur sera le sien pour toujours, quand même la rédemption serait une oeuvre du passé.

Rien dans les Ecritures n'indique si notre Seigneur comprenait tous les termes et conditions qu'il devrait remplir pour plaire au Père après sa venue dans le monde. Nous ne devons pas dogmatiser sur ce sujet. Il est probable qu'il ne connaissait pas toutes les expériences par lesquelles il passerait pendant qu'il était dans la chair: quelques-unes lui furent révélées ensuite, car nous lisons qu'après son baptême, il sortît de l'eau et les cieux, les choses d'en haut, les choses spirituelles, lui furent ouverts. (Matth. 3:16.) Dès ce moment, il put comprendre les traits les plus profonds du plan de Dieu.